



## Replacer le personnel dans le Paysage de l'enseignement supérieur

En 48 heures plus de 1200 membres du personnel de l'enseignement supérieur ont répondu à l'enquête de la CSC pour estimer l'impact des récentes propositions de modification du décret paysage sur leur charge de travail. 4 répondants sur 10 estiment que leur charge de travail va (fortement) augmenter suite aux modifications du décret qui doivent être votées ce jeudi après-midi en séance plénière. Par cette enquête, la CNE, CSC Enseignement et CSC Services publics veulent mettre en avant plan la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des membres du personnel de l'enseignement supérieur, trop souvent oubliés dans le débat actuel. Loin de vouloir mettre dos à dos étudiants et personnels, ces organisations syndicales soutiennent un refinancement de l'enseignement supérieur et la sortie de l'enveloppe fermée pour engager plus de personnel et soutenir la démocratisation de l'enseignement supérieur.

En tant qu'organisation syndicale, nous dénonçons régulièrement le fait qu'à l'heure actuelle, l'accès à l'enseignement supérieur et à l'obtention d'un diplôme reste profondément inégalitaire. Le récent débat relatif à la réforme du décret paysage a mis en évidence une série de situations particulièrement injustes quant à la non-finançabilité des étudiant·es suite à l'implémentation de la réforme, situations auxquelles il est nécessaire d'apporter une réponse.

Le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur a des impacts importants sur l'accès à l'enseignement supérieur mais aussi sur la charge de travail du personnel, qui doit, chaque année, encadrer plus d'étudiant·es avec des moyens qui n'augmentent pas voire diminuent par étudiant·e inscrit·e. Cette situation n'est plus tenable.

Le projet modifiant le décret paysage n'a fait l'objet d'aucune concertation sociale préalable avec les organisations syndicales représentatives du personnel de l'enseignement supérieur. Il n'a pas non plus été soumis à un avis préalable de l'ARES.

Via une enquête auprès du personnel de l'enseignement supérieur, la CNE, la CSC Enseignement et la CSC Services publics ont récolté plus de 1200 réponses en moins de 48 heures. Ces réponses montrent que les modifications de la réforme du décret paysage qui seront débattues ce jeudi 25 avril après-midi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles auront des conséquences importantes sur la charge de travail du personnel de l'enseignement supérieur.

Si la représentativité des répondants pour l'ensemble du personnel de l'enseignement supérieur ne peut être assurée, ces chiffres nous alarment quant à l'impact sur la charge de travail. Ainsi, 47% des répondants indiquent que la réforme Glatigny a eu de (fortes) conséquences sur leur travail. Parmi ceux-ci, 88% indiquent que leur charge de travail va (fortement) augmenter suite aux changements votés en Commission la semaine dernière. Il s'agit donc de 4 membres du personnel sur 10 qui verraient leur charge de travail augmenter suite aux récentes modifications (49% du personnel administratif, technique et de gestion ; 41% du personnel académique ; 44% des directeurs et enseignants des hautes écoles et ESA ; 20% du personnel scientifique). Seuls 34% estiment que la modification de la réforme n'aura aucun impact sur leur charge de travail.

A court terme, pour affronter cette situation, plusieurs solutions sont proposées. La première est d'embaucher plus de personnel. Rappelons que les 5 millions actuellement prévus par les modifications du décret sont tout à fait insuffisants pour ce faire. Ensuite, le personnel demande que d'autres tâches ou projets soient mis en suspens le temps nécessaire à la mise en place de la réforme. Il demande, en outre, plus de support informatique et des heures supplémentaires rémunérées. À court terme également, il est prioritaire que des statistiques centralisées et actualisées sur l'ensemble



des étudiant·es de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient disponibles et rendues accessibles sur le site de l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) .

A moyen terme, un refinancement de l'enseignement supérieur est urgent pour augmenter les taux d'encadrement pédagogique, diminuer la charge de travail du personnel et améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

## Contact presse

Pour la CNE : Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général : +32478295950

Pour la CSC Enseignement : Roland Lahaye, Secrétaire général :

## Annexe - nombre de répondants à l'enquête

Catégorie de personnel	Nombre de répondants
Personnel académique (universités)	444
Personnel scientifique (universités)	204
Personnel administratif, technique ou de gestion	392
Directeur·rice ou enseignant (hautes écoles et ESA)	181
TOTAL	1221